



Extrait du plan exécuté en application de la loi Cornudet (1919), par Maurice Fournier, de l'Union urbaniste, Croizet, architecte départemental, et Terrisse, ingénieur municipal, 1922 (AD Cantal. 1 Fi 13). Le lycée de garçons est en haut du cliché, le lycée de filles en bas. Au centre du cliché, en rose, jaune et bleu figure un projet d'escalier monumental (non réalisé) qui aurait mis en scène l'entrée du lycée tout en le reliant plus significativement à l'avenue menant à la gare (actuelle avenue de la République).

IVR84_20231500022NUCA

Auteur de l'illustration (reproduction) : Atelier photographique des Archives départementales du Cantal, Auteur de l'illustration : Maurice Fournier

Date de prise de vue : 2023

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication libre, reproduction soumise à autorisation